

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023_053

~~~~~

## SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 7 septembre 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien (arrivé en cours de séance), CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise.*

Monsieur PETIT-JEAN Aurélien a été élu secrétaire.

|                                                                |
|----------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : VENTE DE TERRAIN, LIEU-DIT « LES CHAVANNETTES »</b> |
|----------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de M. RIGAUD Christophe et Mme KURTH Kirsten domiciliés 150 impasse des Chavannettes - 74360 VACHERESSE pour acquérir une partie des parcelles A - n° 3045 - 3053 et 3058 jouxtant leur propriété suivant plan de division établi par un géomètre-expert, pour une superficie totale de 40 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre à M. RIGAUD et Mme KURTH une partie des parcelles cadastrées section A - n° 3045 - 3053 et 3058, lieu-dit « Les Chavannettes » suivant le plan de division, pour une superficie totale de 40 m<sup>2</sup>,
- **FIXE** le prix de vente à 50 € (cinquante euros) le mètre carré,
- **DIT** que les frais inhérents à cette vente (géomètre et notaire) seront à la charge des acquéreurs.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI

Le secrétaire de séance,  
Aurélien PETIT-JEAN



*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*